

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2016

Le Conseil municipal de la commune de ST LEGER MAGNAZEIX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire Le mercredi 16 novembre 2016 à 19 heures 00 selon convocation du 21 octobre 2016.

Membres	13
Présents	11
Représentés	01
Votants	12
Exprimés	12
Pour	12
Abstention	

MR MOURGAUD Jean Luc a été élu secrétaire

PRESENTS : Mmes DEMOUSSEAU Josiane, CHARRET Chantal, BERGER Martine DUFOUR Isabelle, BOUDOT Carine,

Mrs MOURGAUD Jean Luc, MORGAT Cyril, MARJAULT Daniel, GUILLEMIN Claude, ROUET Jean Louis, LEGER Claude

ABSENTS : Mr, JOHNSON Patrick, Mme LEGER Bernadette

REPRESENTES : Mme LEGER Bernadette donne pouvoir à Mme CHARRET Chantal

APPROBATION REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/10/2016 :

Rectification à apporter sur le versement des 2100 €, versement d'un dû et non d'une indemnité à la commune.

DELIBERATION N° 2016-0060 en date du 16 NOVEMBRE 2016 portant sur « DELIBERATION REPRISE DU RESTAURANT »

Madame le Maire fait part au conseil municipal des dossiers de candidature pour la reprise du restaurant.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir la candidature de Mr Laurent DELAIZE et Mme Nourahane SOUAI, autorise la reprise du restaurant à partir du 15/12/2016.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe le prix du loyer mensuel à 700 € à partir du 01 janvier 2017 et le versement d'une caution de 700 €. L'état des lieux aura lieu le 8 décembre 2016.

le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le bail d'une durée de 23 mois à l'étude de Maître BRUOT LEDAY Estelle ; Notaire à SAINT SULPICE LES FEUILLES avec une possibilité d'achat du restaurant sous la forme d'un crédit relais

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 18 novembre 2016

DELIBERATION N° 2016-0061 en date du 16 NOVEMBRE 2016 portant sur « LE REMBOURSEMENT FACTURE HOTELLERIE RESTAURATION »

Madame le Maire indique qu'une annonce de recherche de repreneur a été mise en ligne sur le site internet de « L'hôtellerie-restauration », qu'elle a procédé au paiement de la somme de 177,60 € par carte bancaire au site « L »hôtellerie-restauration ». Elle demande au conseil municipal de lui rembourser les frais d'annonce.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à Madame le Maire la somme de 177,60 €.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le 22 novembre 2016

DELIBERATION N° 2016-0062 en date du 16 NOVEMBRE 2016 portant sur « L'IMPREVU D'HENRI »

Le conseil municipal, à l'unanimité demande à Madame le Maire de faire un courrier à la Gérante et à l'actionnaire principal Mr PAGENOT Henri sollicitant que le remplissage de la cuve de gaz du restaurant soit effectué, car lorsque la commune avait donné location du restaurant le 26 octobre 2014, la cuve de gaz était pleine.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le

DELIBERATION N° 2016-0063 en date du 16 NOVEMBRE 2016 portant sur « PAYS DU HAUT LIMOUSIN

Madame le Maire indique que le Pays du Haut Limousin met en place une charte «attirer & accueillir en Haut Limosuin » Elle propose de désigner Mr ROUET Jean Louis pour représenter la commune car il s'occupe du Comité commission avec la Charte Accueil. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Reçu à la Sous Préfecture de Bellac le